Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **28 (1899)**

Heft 1

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

lettre C ; comme on le voit, le soin et la perfection de l'œuvre ne nuisent pas, dans le *Nouveau Larousse illustré*, à la promptitude de l'exécution ; si l'on tient compte que les trois premières lettres sont les plus considérables de l'alphabet, on peut calculer qu'au point où il en est aujourd'hui ce superbe dictionnaire encyclopédique est arrivé déjà au quart de sa publication. (*La série 5 francs chez tous les libraires.*)

CHRONIQUE SCOLAIRE

Confédération. Les journaux politiques nous annonçaient il y a un mois, que la commisssion chargée de donner un préavis sur les projets d'une loi fédérale relative aux subsides de la Confédération à l'école primaire avait été réunie à Berne les 17 et 18 novembre. Y ont pris part : MM. Curti, Geilinger, Gobat, Grieshaber, Kœchlin, Kurz et Schobinger, conseillers nationaux, Simen, député au Conseil des Etats, les professeurs Gunzinger, de Soleure, et Hunziker, de Zurich ; quelques journaux disent aussi que M. Balsiger, de Berne, était présent. On remarquera que la Suisse romande n'était représentée que par M. Gobat. M. Gavard, de Genève, était malade et M. Ruchet, de Lausanne, n'a pas assisté à la conférence.

Les délibérations étaient basées sur le projet déjà connu du Conseil fédéral (projet Schenk) et sur le nouveau projet des directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Contrairement à la proposition des directeurs de l'Instruction publique qui prévoit une répartition égale de la subvention suivant le nombre des instituteurs, la commission propose de répartir les subsides d'après le chiffre de la population. Des subsides complémentaires seraient accordés aux contrées qui ont à lutter contre des circonstances locales difficiles.

En revanche, la commission accepte d'une manière générale la disposition relative au mode d'emploi de la subvention, tel qu'il est prévu dans le projet des directeurs cantonaux. En conséquence, l'école complémentaire participerait également à la subvention fédérale.

La commission propose comme minimum de la subvention la somme de deux millions, tandis que le projet Schenk prévoyait 1,200,000 francs,

Le chapitre du contrôle a été approuvé à l'unanimité, suivant le projet des directeurs cantonaux, avec quelques modifications proposées par M. Curti. En conséquence, les cantons auront chaque année à présenter au Conseil fédéral un exposé général de leurs dépenses scolaires pour l'année suivante. Les comptes sur l'emploi de la subvention fédérale seront soumis à la ratification du Conseil fédéral, sous réserve du droit de recours.

La commission a finalement résolu d'une manière affirmative, par 8 voix contre 2, la question de la constitutionnalité d'une loi fédérale de ce genre. Se basant sur les propositions de la commission, le département fédéral de l'Intérieur va élaborer maintenant un projet définitif, qui sera soumis au Conseil fédéral. Il est probable que ce projet pourra être soumis à l'assemblée fédérale dans la session de juin.

Berne. — L'*Educateur* nous annonce que, dès le 1er janvier 1899, il paraîtra toutes les semaines à Lausanne, librairie Viret-Genton, sous la direction de M. Guex, l'habile et savant directeur des Ecoles normales de Lausanne. L'*Ecole* cessera de paraître. Cette dernière revue avait subi l'année dernière un rajeunissement qui nous ferait regretter sa disparition si nous n'étions pas sûr d'avance de le retrouver dans l'*Educateur*.

Genève. — Signalons la mort déjà connue de M. Gavard, l'ancien rédacteur de l'*Educateur* et l'auteur de deux livres de lecture et d'une *Histoire suisse au XIXe siècle*.

Valais. — Le gouvernement de ce canton vient de doter les écoles du *Livret scolaire* en usage déjà depuis plusieurs années dans nos écoles.

Il vient d'instituer de plus un *Carnet d'épargne* en faveur des enfants des écoles.

— Une carte du Valais au 1 : 300,000 sort de presse en ce moment. Elle sera rendue obligatoire.

— L'*Ecole primaire du Valais* nous apprend qu'elle a plus de 100 abonnés dans le canton de Fribouag.

— Il s'est formé dans ce canton une *Société des instituteurs primaires du Valais romand* qui prendra l'*Educateur* pour organe et qui constituera une section de la *Société romande des instituteurs*.

CORRESPONDANCES

I

Conférence pédagogique de la Veveyse.

Le 17 novembre dernier, à 9 heures du matin, le corps enseignant de ce district était réuni au grand complet, à Châtel-Saint-Denis, sous la présidence de M. l'Inspecteur Currat.

L'assemblée était honorée de la présence de : MM. l'abbé Singy, directeur à Bulle, les professeurs de l'Ecole secondaire de la Veveyse, et le vicaire Bovet, délégué de M. le rév. curé Comte, directeur des écoles du chef-lieu.

Outre les *tractanda* réglementaires, l'ordre du jour de cette séance comprenait :

I. Compte-rendu des travaux écrits des examens du printemps dernier ;

II. L'emploi du livre unique à l'école primaire ;

III. Divers.